CONTRAT A DUREE DETERMINEE

*(recrutement d’un travailleur handicapé de la catégorie A et B)*

(en application des dispositions de l’article 38 de la loi du 26 janvier 1984 modifiee)

**LES MENTIONS EN JAUNE SONT A RETIRER OU A ADAPTER**

Entre

Monsieur le Maire (*ou le Président*) de ………………………… ;

et

M…………………………………………………………………… "le co-contractant" ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 38 ;

**VU** le décret n °88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif à l’application de l’article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

(*Eventuellement à rajouter si recrutement sur un poste à temps non complet*) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**VU** le décret n°……………… du ……………………… portant statut particulier du cadre d’emplois des ……………………………………………… ;

**VU** la délibération créant le poste de ……………………………………………………………………………………… (*grade)* à temps complet (ou à temps non complet à raison de ……/35èmes) ;

**VU** la déclaration de création ou de vacance d’emploi auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Indre ;

**Considérant** que M…………………………………………………………………… peut bénéficier d’un recrutement par contrat au titre de l’article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et que son handicap a été jugé compatible avec l’emploi postulé ;

**Considérant** que M…………………………………………………………………… remplit les conditions requises par l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 ;

**Considérant** que l'intéressé(e) a satisfait aux examens médicaux requis par l'article 10 du décret
n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

**Considérant** que M…………………………………………………………………… a le(les) diplôme(s) ou le niveau d’études exigés des candidats au concours externe fixé par le statut particulier du cadre d’emplois des ……………………………………………………………………………………… ;

*(Eventuellement)* **Considéra**nt l’avis favorable de la commission placée auprès de la délégation régionale du C.N.F.P.T. ;

**Considérant** la reprise de ses services antérieurs pour le calcul de la rémunération ;

Il a été convenu d’un commun accord ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

A compter du ………………………, M…………………………………………………………………… est nommé(e) dans le grade de ……………………………………………………………………… contractuel pour une durée de ………… (correspondant à la durée réglementaire du stage prévue par le statut particulier du cadre d’emplois) à temps complet (ou à temps non complet à raison de …… heures par semaine).

ARTICLE 2ème : REMUNERATION

Durant cette période, M…………………………………………………………………… percevra une rémunération sur la base de l'indice brut ……, indice majoré ……, afférent au ……ème échelon du grade de ……………………………………………………………………… ainsi que (*à mettre* *éventuellement*) les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

ARTICLE 3ème : FORMATION

M…………………………………………………………………… est astreint à suivre la formation d’intégration dans le grade de ……………………………………………………………………… sous réserve des aménagements nécessaires fixés par le C.N.F.P.T..

ARTICLE 4ème : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 136, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, M…………………………………………………………………… est soumis(e) pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et par le décret n °88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

ARTICLE 5ème : SECURITE SOCIALE – RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M…………………………………………………………………… est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

M…………………………………………………………………… est affilié(e) à l'IRCANTEC.

ARTICLE 6ème : TERME DU CONTRAT

Au terme du contrat, l’autorité territoriale procédera :

- soit à la titularisation dans le grade correspondant à l’emploi occupé durant son contrat,

- soit au renouvellement du contrat pour la même durée, dans le même grade après avis de la commission administrative paritaire,

- soit au renouvellement du contrat pour la même durée, dans un cadre d’emplois de niveau hiérarchique inférieur après avis de la commission administrative paritaire,

- soit au licenciement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7ème : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait en double exemplaires

 A …………………………, le …………………………

le co-contractant Le Maire *(ou le Président*)

signatures

- transmis au représentant de l’Etat,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion